

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 1-2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

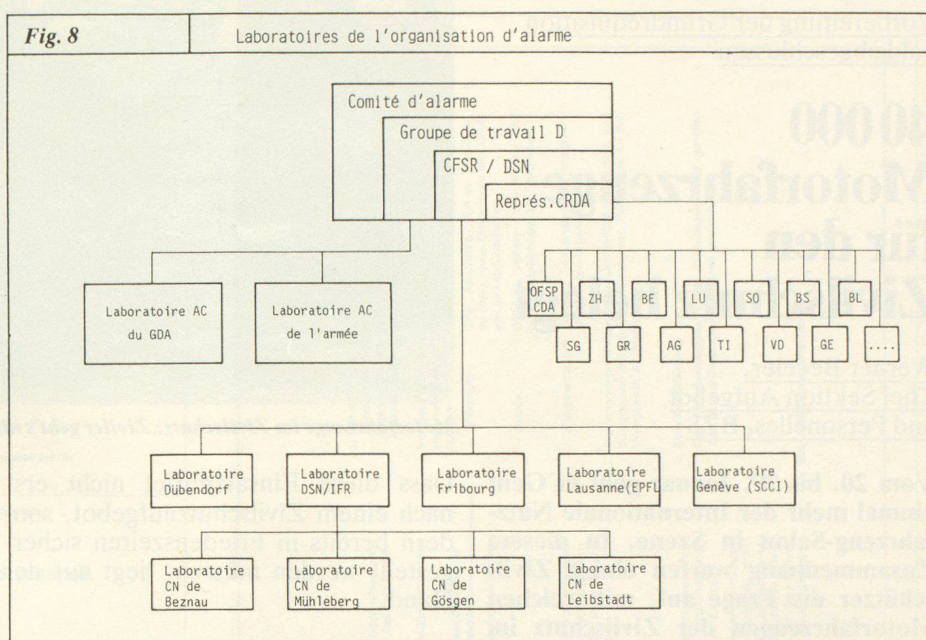
de la radioactivité des denrées alimentaires et fourrages demandent un long travail que seuls des laboratoires spécialisés peuvent effectuer (fig. 8). Pour les renforcer, le CA peut demander l'appui des laboratoires AC de l'armée (en service actif). La détermination des doses acceptables pour une consommation non limitée des vivres, c'est-à-dire sans être réglée par des mesures internes, demande beaucoup de temps. Il ne peut pas être répondu immédiatement aux demandes d'utilisation, respectivement de destruction des vivres de la population, c'est-à-dire de chacun, comme c'est le cas pour les mesures à prendre contre l'irradiation externe.

En revanche, une première estimation peut être faite sur l'aptitude à la consommation lorsqu'il s'agit de faible radioactivité. La dose accumulée y est considérée comme négligeable et les vivres et fourrages peuvent être librement utilisés.

Remarques finales

Cette revue rend compte succinctement des efforts déjà entrepris pour protéger efficacement la population contre les dangers en cas d'augmentation de la radioactivité. Toutes les mesures ont été établies par le CA à la demande de la Confédération. Leur mise en vigueur opportune et leur conduite effective sont du domaine des cantons, des communes et des particuliers.

La base de leur planification et de la



réalisation des mesures nécessaires à prendre de la part des cantons et des communes est donnée par le «concept du service de protection AC coordonné». Le Conseil fédéral en a pris connaissance le 12 mai 1981 et l'a soumis aux cantons avec invitation de réaliser les mesures prévues. Ce «concept» sert de complément à l'Organisation d'alarme de la Confédération en cas d'augmentation de la radioactivité, il est effectif sur les plans cantonaux et communaux. Il devra institutionaliser la coopération entre la Confédération et les cantons sur ce point. A cet effet, un cours sera orga-

nisé tous les deux ans par l'Office central de la défense et destiné aux chefs SPAC des cantons. Le prochain cours aura lieu l'automne prochain. Il traitera notamment des problèmes au niveau des communes.

Bien que tout ne soit pas encore parfait et jusqu'à ce que la réalisation soit réalisée, dans les moindres détails et à tous les niveaux, bien du temps s'écoulera. La population peut, dès aujourd'hui, être protégée efficacement contre un danger dû à une augmentation de la radioactivité.



TELED

hat überraschende Lösungen
für «ausgetrocknete» Budgets

zum Beispiel:

geschlossene faltbehälter statt Zisternenwagen

Leer, sind sie leicht und raumsparend,
für den Transport genügt ein Lastwagen oder Anhänger.

TELED S.A. CH-2003 NEUCHÂTEL (Schweiz) ☎ (0)38-31 33 88 ☒ 35155

